



Accompagnement à la vaccination

(Ville de Saint-Leu d'Esserent / Ville de Creil)

Opération spéciale ACSO

MAJ 08 SEPTEMBRE 2021

1. Suis-je concerné par la vaccination ?

Vous trouverez au verso le document officiel de l'Agence Régionale de Santé sur les publics concernés en général par la vaccination. L'opération spéciale de vaccination de l'ACSO s'adresse aux personnes **de 70 ans et plus** et aux personnes **de 50 ans à 69 ans** présentant un risque de forme grave et /ou une pathologie à très haut risque de forme grave de la Covid-19. Elles doivent, dans ce cas, présenter un certificat médical précisant la pathologie ainsi que l'aptitude à la vaccination.

Les personnes désirant se faire vacciner pour une troisième dose, ne peuvent le faire qu'à partir de 6 mois après l'injection de la deuxième dose.

2. Où puis-je me faire vacciner ?

Chez certains médecins et pharmaciens de St Leu d'Esserent. Les centres de Creil et de Nogent restent actifs. L'opération spéciale ACSO concerne la **salle Voltaire 39 rue Voltaire, 60100 Creil**

3. Comment prendre RDV ?

Les centres locaux déjà ouverts sont réservables via Doctolib. Pour l'opération spéciale ACSO, vous devez contacter le service social de la mairie **uniquement par téléphone au 03 44 56 60 02**. Vous communiquerez votre **nom**, numéro de **téléphone**, votre **adresse à St Leu** (obligatoire) votre **date de naissance** et préciserez si vous êtes en possession d'un **certificat médical** (pour les personnes de 50 à 69 ans).

4. A quelle heure ? et pour combien de temps ?

Le **créneau horaire** vous sera communiqué par le centre de vaccination de la Faïencerie via **SMS ou téléphone**. La durée moyenne est de **30 à 40** minutes dans le centre : 15 minutes avant l'injection (questionnaire et entretien médical) et 15 minutes de surveillance post-injection.

5. Dois-je être accompagné lors de la vaccination ?

L'accompagnement est **facultatif**. Si vous ne disposez de moyen de transport, vous pouvez demander un « **bon de transport** » à votre **médecin traitant**. La Sécurité Sociale prend en charge intégralement les frais.

6. Que se passe-t-il en cas d'annulation ?

Si le centre de vaccination annule votre rendez-vous, vous serez **prévenus par téléphone**. Si vous souhaitez annuler ou reporter votre rendez-vous, vous devez contacter au plus vite le service social au **03 44 56 60 02**.

Important !

Nous avons eu connaissance de pratiques frauduleuses proposant lors d'appels téléphoniques auprès de personnes vulnérables une vaccination au domicile des personnes

La campagne de vaccination se fait **UNIQUEMENT en centre de vaccination et JAMAIS à domicile**.

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
0 à 11 ans inclus		Pour l'instant, Je ne peux pas me faire vacciner		
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit ma situation		<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation		<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile • Mon lieu de soin <p><small>(Si une première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)</small></p>	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Centre de vaccination • Mon lieu de soin 	<p>✓</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Mon lieu d'hébergement (EHPAD et USLD)

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est possible dès le premier trimestre et recommandée au deuxième trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

